

Mardi 5 mai 2020



Communiqué de presse

La Région Île-de-France et Bpifrance lancent le « Prêt Rebond » afin de répondre aux problématiques de financement des entreprises dans le contexte de la crise actuelle.

La Région Île-de-France mobilise 150 millions d'euros pour soutenir les entreprises franciliennes fragilisées par la crise, et lance, en partenariat avec Bpifrance, le « Prêt Rebond », un prêt de soutien à la trésorerie des TPE et PME, accessible 100% en ligne sur une plateforme co-développée avec Younited Credit.

Compris entre 10 000 € et 300 000 €, ce prêt à taux zéro permettra de renforcer la trésorerie des entreprises franciliennes afin d'accompagner la relance de leur activité dans ce contexte exceptionnel.

Grâce à l'engagement financier de la Région, 150 M€ de prêts pourront ainsi être distribués aux entreprises franciliennes à compter d'aujourd'hui.

Alexandra Dublanche, Vice-présidente chargée du Développement Economique et de l'Attractivité, de l'Agriculture et de la Ruralité : « Dans la période de crise sanitaire liée au Covid-19 que nous traversons et face aux incertitudes de la relance économique, le financement des petites entreprises à très court terme est fragilisé. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de mettre en place cet outil qui devrait permettre à près de 3 000 entreprises franciliennes d'assurer la relance de leur activité dans les toutes prochaines semaines. »

Les TPE ainsi que les PME de tous secteurs d'activité (de 12 mois d'activité minimum) pourront ainsi bénéficier d'une aide pour toutes dépenses liées aux investissements immatériels : coûts de mise aux normes (environnement, sécurité), recrutement et formation de l'équipe commerciale, frais de prospection, dépenses de publicité. Mais aussi aux investissements corporels ayant une faible valeur de gage : matériel conçu/réalisé par l'entreprise pour ses besoins propres, matériel informatique, etc.

Les entreprises peuvent d'ores et déjà en faire la demande en ligne sur <http://pret-rebond.iledefrance.fr> avec un traitement totalement automatisé et digital pour les prêts de moins de 50 000 €, permettant d'obtenir la décision d'octroi sous 48H et un décaissement du prêt sous 3 à 5 jours. La mobilisation forte des experts-comptables auprès de leurs clients permet de sécuriser l'ensemble du dispositif. Les demandes de prêts supérieures à 50 000 € seront elles aussi déposées en ligne et bénéficieront d'une décision d'octroi en une semaine.

Nicolas Dufourcq, Directeur général de Bpifrance, complète « *Nous avons le devoir d'accompagner les entreprises dont la solidité a été entamée par la crise économique que nous traversons, en leur apportant la trésorerie nécessaire. C'est pour répondre à ce besoin impérieux que nous avons mis en place, avec la Région Ile-de-France, un prêt dédié aux TPE et PME de la région, cent pour cent digital, permettant ainsi le traitement dématérialisé et rapide de leur demande* ».

Ce prêt vient renforcer de nombreuses mesures prises depuis le début de la crise par la Région Ile-de-France pour aider les entreprises franciliennes à faire face aux difficultés provoquées par le covid-19 (<https://www.iledefrance.fr/covid-19-la-region-ile-de-france-lance-un-plan-durgence-pour-les-entreprises>)

Une équipe a été mise en place par la Région pour répondre aux questions des entrepreneurs concernant les démarches à accomplir (01 53 85 53 85).

La Région a également mis en place une aide exceptionnelle - PM'up Covid 19 - pour permettre aux entreprises de services d'adapter leur chaîne de production aux besoins de la crise sanitaire (gel, masques etc.). Les modalités d'attribution sont disponibles à partir du lien suivant : www.iledefrance.fr/pmup-covid-19 .

Contacts presse

Région Île-de-France : **Eléonore Flacelière** 06 64 82 77 04 / eleonore.flaceliere@iledefrance.fr

Bpifrance : **Laure Schlagdenhauffen** 01 41 79 85 38 / laure.schlagdenhauffen@bpifrance.fr